



EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 31 mars 2023

dans les locaux d'Archéologie Alsace

à Sélestat

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de Mme Catherine GREIGERT.

Sont présents lors du premier point : Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Lucien MULLER.

Représentants de l'administration : Madame Julie HUSS (CeA), Monsieur Christophe DUCHENE (Paierie CeA), Mesdames Sandrine BERNON, Héloïse KOEHLER, Séverine STOEHR, Messieurs Matthieu FUCHS, Cédric GIESSLER (AA).

Trois procurations de vote ont été données :

- De Monsieur Charles SITZENSTUHL à Madame Catherine GREIGERT
- De Monsieur Pierre BIHL à Monsieur Lucien MULLER
- De Monsieur Francis KLEITZ à Monsieur Jean-Claude BUFFA

Secrétariat de séance : Mme Carole DROUET.

N° 512 : Gouvernance : Approbation du Procès-Verbal du dernier Comité Syndical du 16 décembre 2022

Pour rappel, le Procès-verbal a été transmis par mail le 21/12/2022.

La Présidente demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler.

NB : Seules 4 voix ont pu être comptabilisées pour ce premier vote, Mme Muller-Bronn, et MM. Bauer et Buffa étant arrivés après le vote.

La Présidente propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022.

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Mme Catherine GREIGERT,

APPROUVE à l'unanimité le Procès-Verbal du Comité Syndical du 16 décembre 2022.

Pour extrait conforme :

La Présidente,



Certifié exécutoire au :

Catherine GREIGERT



EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 31 mars 2023

dans les locaux d'Archéologie Alsace

à Sélestat

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de Mme Catherine GREIGERT.

Sont présents : Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jean-Claude BUFFA, Monsieur Lucien MULLER, Madame MULLER-BRONN,

Représentants de l'administration : Madame Julie HUSS (CeA), Monsieur Christophe DUCHENE (Paierie CeA), Mesdames Sandrine BERNON, Héloïse KOEHLER, Séverine STOEHR, Messieurs Matthieu FUCHS, Cédric GIESSLER (AA).

Trois procurations de vote ont été données :

- De Monsieur Charles SITZENSTUHL à Madame Catherine GREIGERT
- De Monsieur Pierre BIHL à Monsieur Lucien MULLER
- De Monsieur Francis KLEITZ à Monsieur Jean-Claude BUFFA

Secrétariat de séance : Mme Carole DROUET.

N° 513 : Finances : Approbation du Compte Financier Unique 2022

Sur le fond, l'année 2022 s'est confirmée être une année difficile pour les finances de l'établissement, comme cela a été stipulé lors des derniers Comités Syndicaux, en particulier en raison de l'effet combiné d'une faible activité de fouilles préventives et par ailleurs d'une augmentation significative de nombreuses charges. Cette situation renvoie à une conjoncture économique similaire à celle que l'établissement a connue en 2012/2013.

Il en résulte que les excédents de fonctionnement cumulés au fil des exercices ont été quasi-intégralement consommés durant l'exercice 2022, laissant l'établissement dans une situation de grande fragilité. Les perspectives évoquées dans le rapport d'activité opérationnel augurent une amélioration de la situation en 2023, mais l'absence de réserves dans un contexte incertain et porteur d'aléas importants réclame la plus grande prudence.

Sur la forme, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du Compte Financier Unique pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le Compte Financier Unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Sa mise en place vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

La candidature d'Archéologie Alsace a été retenue pour l'expérimentation du Compte Financier Unique à partir de l'exercice 2022 et d'en permettre ainsi son approbation.

La Présidente donne la Parole à M. Christophe DUCHENE, Payeur de la Collectivité européenne d'Alsace, comptable public de l'établissement,

Le payeur s'est assuré que l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et de la bonne conformité de l'expérimentation du Compte Financier Unique 2022.

La Présidente donne la Parole à M. Cédric GIESSLER, responsable de l'unité Finances.

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du budget Archéologie Alsace peut se résumer de la manière suivante :

<i>Opérations de l'exercice</i>		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	5 202 914,43 €	4 554 977,56 €
Résultat	-647 936,87 €	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	590 535,24 €	576 855,91 €
Résultat	-13 679,33 €	
<i>PM : restes à réaliser 2022 (repris au BS 2023)</i>	<i>-166 428,03 €</i>	
RESULTAT GLOBAL	- 661 616,20 €	

Avec une très nette régression des opérations de fouilles (- 450 K€), du coût de l'inflation sur l'énergie et des charges générales, les intérêts bancaires indexés sur le taux du livret A, l'augmentation du point d'indice des agents, et conformément à la prospective énoncée lors du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif 2023 ; l'exercice 2021 s'achève sur un déficit, en section de **fonctionnement (- 647 936,87 €)** et en section d'**investissement (- 13 679,33 €)**.

Le résultat global de l'exercice s'élève ainsi à **- 661 616,20 €**

Le résultat cumulé s'établit quant à lui de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	13 509,29 €
INVESTISSEMENT	314 602,01 €
Excédent cumulé	328 111 ,30 €

Concernant les restes à réaliser de l'exercice à reporter au budget supplémentaire 2023, ceux-ci représentent :

- 166 428,03 € (dont 84K€ pour des projets d'applicatifs métiers et 83K€ pour le véhicule électrique, de la réalisation et de la conception de panneaux de l'exposition itinérante, de bornes de recharge et d'équipements informatiques).

L'évolution détaillée de la situation financière peut se résumer de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement :**

Les recettes

La subvention de diagnostics d'archéologie préventive

La subvention de l'Etat, versée par le Ministère de la Culture, s'élève pour l'exercice 2022 à **986 515 €** (916 K€ en 2021). Une revalorisation de la base et des coefficients de cette subvention a été décidée par l'Etat pour 2023.

Les recettes de fouilles

Les recettes de fouilles s'élèvent, à la fin de l'exercice 2022, à **1 684 571,81 €** et qui représente une diminution de - 450 000 € par rapport à l'exercice précédent. Cette situation résulte à la fois d'un nombre plus réduit de marchés proposés à la consultation et de deux marchés de fouilles importants perdus face à la concurrence, ceux de la Place de la cathédrale à Colmar et rue de la Musau à Oberschaeffolsheim.

Les phases études et de rendu de rapports s'étaleront encore sur 2023. Le stock des opérations restant à finaliser pour libérer des moyens pour de nouvelles fouilles n'est toutefois pas encore complètement résorbé.

Une tendance à la diminution des dépenses de terrassement et du chiffre d'affaires afférent a été observée ces trois derniers exercices. En effet, pour éviter la fluctuation de notre trésorerie, il est régulièrement proposé des actes de sous-traitance aux opérateurs publics pour le paiement direct de nos partenaires de terrassement.

Les contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, les participations de l'Etat et autres collectivités

La dotation de la Collectivité européenne d'Alsace, était stable depuis l'exercice 2016 à hauteur de 1,326 M€. Cette participation a été ventilée à hauteur de **1 300 000 €** en fonctionnement, à laquelle s'ajoute la dotation spécifique pour la gestion de sites (essentiellement Mutzig *Rain*) à **26 000 €**.

L'Etat (DRAC) a subventionné à hauteur de **134 120 €** les projets culturels, scientifiques et patrimoniaux portés par l'établissement, dont celui du chantier des collections à hauteur de **70 000 €** pour les charges de personnel et l'acquisition des fournitures.

Et de **16 423,20 €** pour la cotisation des communes de Sélestat et Ensisheim membres du syndicat et de la participation de la commune de Horbourg-Wihr pour la fouille programmée.

Les autres produits de gestion courante et reprise des subventions

La recette de **246 247,55 €** correspond essentiellement à la régularisation de la part employeur à 50% de l'attribution des tickets restaurant aux agents (77 092,50 €), sur des prestations extérieures d'analyses et d'études effectuées par les spécialistes, à de la régularisation et des avoirs sur factures (130 653,14 €), à la vente des véhicules (7 600 €) et aux atténuations de charges sur remboursement sur rémunération des agents en arrêt (30 901,91 €).

La reprise des subventions transférables Etat et Région pour **161 100 €** permet d'équilibrer et de régulariser les écritures de reprise en dépenses d'investissement.

Soit une exécution totale 2022 des recettes de fonctionnement à **4 554 977,56 €**.

Les dépenses, une consommation variable liée au niveau d'activité :

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) à 3 295 705,04 €

Le 1^{er} grand poste de l'exécution des dépenses, correspond à la masse salariale totale de **3 183 462,14 €** et qui reflète en 2022 une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 80 K€) qui s'explique par l'augmentation du point d'indice de +3,5% mais avec la poursuite d'un recrutement modéré d'emplois de renfort sur toute l'année lié à la baisse de l'activité des opérations de fouilles.

Les autres lignes budgétaires des charges de personnel sont complétées à **112 242,90 €**, pour les versements aux œuvres sociales (16 957 €), aux participations de l'achat des tickets restaurant, de l'abonnement de domicile-travail et de la médecine du travail (95 285,90 €).

Les charges à caractère général (chapitre 011) à 1 242 523,14 €

Les dépenses de l'exercice sont inférieures de près de 505 000 € (-29%) par rapport aux crédits ouverts pour ce chapitre, dont le montant s'élève à 1 747 600 €.

Le 2^e grand poste de l'exécution 2022 a été consacré aux moyens de terrassement pour **411 085,24 €** et qui poursuit sa faible exécution pour les opérations de fouilles, pour le motif principal de la généralisation du paiement direct de la prestation de terrassement par les maîtres d'ouvrages du secteur public.

Il apparaît ainsi une exécution de 334 009,34 € pour les opérations de diagnostics et de 77 075,90 € pour celles des fouilles.

Une baisse de 50% sur les études et les analyses qui affichent une exécution à **125 985,78 €**.

Les autres dépenses, se répartissent à hauteur de **705 452,12 €** pour les frais de fonctionnement

des unités (fournitures, supports de communication, matériels et équipements de chantier, ouvrages, abonnements, cotisations, maintenances informatiques, frais de télécommunication, honoraires, carburant et frais liés à la flotte automobiles) et du bâtiment (consommation eau et électrique, réparations et contrats de maintenance, d'assurance, nettoyage des locaux et achat de petits équipements) à **636 079,17 €**. Les frais de déplacements liés à l'activité des agents correspondent à **69 372,95€**.

La dotation aux amortissements et les charges de gestion courantes à 664 686,25 €.

La dotation aux amortissements s'élève désormais à **569 255,91 €** et enfin, pour les autres charges de gestion courantes, il a été exécuté le montant de **87 515,02 €** pour le remboursement des intérêts bancaires des prêts de la construction du CCE. Les **7 915,32 €** servant à d'autres charges diverses et la différence sur réalisations positives de la vente des véhicules.

Soit une exécution totale 2022 des dépenses de fonctionnement à **5 202 914,43 €**.

- **Pour la section d'investissement :**

Les recettes

Les recettes d'amortissement à hauteur de **569 255,91 €** dont *339 K€* pour le bâtiment et qui couvrent l'essentiel des besoins d'investissement.

Les **7 600 €** correspondent à des écritures de régularisation, comme la vente des véhicules.

Soit une exécution totale 2022 des recettes d'investissement à **576 855,91 €**.

Les dépenses

Les éléments de la dette à **228 704,84 €**, relatif au remboursement du capital et qui découle des emprunts de la construction du CCE, ainsi que l'inscription de la reprise des subventions transférables Etat et Région pour **161 100 €** et qui s'équilibre en recettes de fonctionnement.

Des acquisitions pour **200 530,40 € affectées :**

- Pour *108 709,79 €* au remplacement de la flotte automobile et pour le développement durable, en réduisant l'impact carbone et pollution de l'activité qui va être accéléré en remplaçant les véhicules diesels par des véhicules essence et hybrides rechargeables.
- mobiliers, matériels et outillage techniques pour *24 218,60 €*

- à la poursuite et mise à niveau de l'infrastructure informatique et complétée de développements et d'applicatifs métiers pour 67 602,01 €

Soit une exécution totale 2022 des dépenses d'investissement à **590 335,24 €**.

Etat de la dette au 31/12/2022 :

REPARTITION PAR PRETEUR	N° prêt / date fin du prêt	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2022	Annuités payées au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts	Capital
TOTAL		5 631 934,00 €	4 083 985,87€	316 219,86 €	87 515,02 €	228 704,84 €
CAISSE D'EPARGNE ALSACE	N° 8968441 <i>fin _____ au 31/12/2026 (reste 4 ans)</i>	250 000.00 €	66 666,52 €	19 372,30 €	2 705,62 €	16 666,68 €
CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL	N° B365 <i>fin _____ au 31/10/2027 (reste 5 ans)</i>	280 000.00 €	93 333,20 €	23 302,63 €	4 635,95 €	18 666,68 €
CAISSE D'EPARGNE ALSACE	N° 9555570 <i>fin _____ au 31/12/2035 (reste 13 ans)</i>	450 000.00 €	292 500,00 €	32 310,00 €	9 810,00 €	22 500,00 €
CAISSE D'EPARGNE ALSACE	N° 9564702 <i>fin _____ au 01/06/2040 (reste 17,5 ans)</i>	1 802 000.00 €	1 327 789,50 €	94 353,66 €	18 479,98 €	75 873,68 €
CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	N° 5079279 <i>fin _____ au 01/06/2047 (24,5 ans)</i>	2 849 934.00 €	2 303 696,65 €	146 881,27 €	51 883,47 €	94 997,80 €

Le montant du capital remboursé en 2022 est de 228 704,84 €. Celui des intérêts est de 87 515,02 € et qui augmente avec la révision du taux du livret A. La charge financière totale est de 316 219,86 €.

Pour mémoire, le niveau de remboursement des emprunts était revenu depuis 2018 au niveau des loyers + charges versés annuellement dans les anciens locaux CIRSUD, qui constituait l'objectif financier à respecter. Ces remboursements auraient dû progressivement décroître au fil des années, mais l'augmentation du taux du livret A entraîne un renchérissement de la charge d'intérêt de l'emprunt souscrit auprès de la CDC.

Mme la Présidente quitte la salle pour l'approbation du Compte Financier Unique.

La Présidence du vote est confiée au Vice-président, M. Lucien MULLER.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de M, Lucien MULLER pour ce point,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2022.

Pour extrait conforme :

La Présidente,



Certifié exécutoire au :

Catherine GREIGERT



EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 31 mars 2023

dans les locaux d'Archéologie Alsace

à Sélestat

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de Mme Catherine GREIGERT.

Sont présents : Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jean-Claude BUFFA, Monsieur Lucien MULLER, Madame MULLER-BRONN,

Représentants de l'administration : Madame Julie HUSS (CeA), Monsieur Christophe DUCHENE (Paerie CeA), Mesdames Sandrine BERNON, Héloïse KOEHLER, Séverine STOEHR, Messieurs Matthieu FUCHS, Cédric GIESSLER (AA).

Trois procurations de vote ont été données :

- De Monsieur Charles SITZENSTUHL à Madame Catherine GREIGERT
- De Monsieur Pierre BIHL à Monsieur Lucien MULLER
- De Monsieur Francis KLEITZ à Monsieur Jean-Claude BUFFA

Secrétariat de séance : Mme Carole DROUET.

N° 514 : Finances : Approbation du Budget Supplémentaire 2023

Le Budget Supplémentaire 2023 a pour objet d'affecter le résultat final de l'exercice 2022, de reporter les restes à réaliser et de procéder à des ajustements budgétaires pour tenir compte de l'activité en cours.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 s'élève pour le budget principal toutes sections confondues à - **661 616,20 €**, avec un résultat en déficit en fonctionnement de - 647 936,87 € et un résultat en déficit en investissement de - 13 679,33 €.

L'excédent cumulé, toutes sections confondues, s'établit comme suit :

Sections	2022	2021
FONCTIONNEMENT	13 509,29 €	661 446,16 €
INVESTISSEMENT	314 602,01 €	328 281,34 €
RESULTAT CUMULE	328 111,30 €	989 727,50 €

L'affectation du résultat 2022 et les ajustements budgétaires proposés ont pour conséquence :

- d'augmenter le montant du budget de fonctionnement de **270 000 €** pour le porter de 5 830 000 € à 6 100 000 € ;
- d'augmenter le budget d'investissement de **245 000 €** pour le porter de 820 000 € à 1 065 000 €.

Toutes sections confondues, le budget augmente de 515 000 €, ce qui le porte à 7 165 000 €.

La plupart des ajustements proviennent du report des restes à réaliser 2022, de la hausse de la subvention de diagnostics, de l'augmentation des besoins de contrat liés à l'accroissement des activités de fouilles.

Concernant le report des restes à réaliser de l'exercice 2022, ceux-ci représentent pour la section d'investissement :

- *166 428,03 € (dont 84K€ pour des projets d'applicatifs métiers et 83K€ pour le véhicule électrique, de la réalisation et de la conception de panneaux de l'exposition itinérante, de bornes de recharge et d'équipements informatiques).*

Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses

Les mouvements de crédits en fonctionnement correspondent aux ajustements suivants :

- des ajustements dans les charges à caractère général du chapitre 011 de **65 000 €**. On peut ainsi noter un ajustement de *5 000 €* pour l'achat de fournitures de petit équipement, *de 2 000 €* pour l'hébergement lié à l'activité opérationnelle, *40 000 €* dans les analyses et études, *6 000 €* dans le plan de formation, de *17 000 €* dans les moyens de terrassement et d'une réduction de *- 5 000 €* pour les autres honoraires ;
- des ajustements à hauteur de **205 000 €** dans les charges du personnel du chapitre 012, pour faire face à l'accroissement de l'activité des prochaines opérations de fouilles préventives et de mouvement pour la création d'imputations comptables sans incidence budgétaire.

Les recettes

Les prévisions de recettes intègrent :

- l'augmentation à hauteur de **334 444 €** de la subvention de diagnostics liée à la revalorisation des barèmes de la mission de diagnostic ;
- le réajustement de l'équilibre budgétaire du niveau des recettes de fouilles de **- 90 000 €** ;
- l'augmentation des autres produits divers de **23 492,87 €** ;
- l'ajustement de **2 063,13 €** de l'excédent cumulé (*13 509,29 €*).

Pour la section d'investissement :

Les dépenses

Les mouvements de crédits en investissement correspondent aux ajustements suivants :

- l'intégration des restes à réaliser 2022 de **166 428,03 €** ;
- des ajustements à hauteur de **43 427,65 €** dans le chapitre 21 et pour les éventuelles acquisitions de matériels techniques et informatiques ;

- l'augmentation du budget primitif de **35 144,32 €** traduit des ajustements de crédits dans le chapitre 23 des autres immobilisations incorporelles, pour des développements informatiques et des applicatifs métiers.

Les recettes

Les prévisions de recettes intègrent :

- l'ajustement d'équilibre à hauteur de **397,99 €** sur la prévision de la vente de produits d'immobilisations ;
- l'ajustement de **244 602,01 €** de l'excédent cumulé (314 602,01 €) pour équilibrer le report des restes à réaliser de 2022.

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Mme Catherine GREIGERT,

APPROUVE à l'unanimité le Budget Supplémentaire 2023.

Pour extrait conforme :

La Présidente,



Certifié exécutoire au :

Catherine GREIGERT



EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 31 mars 2023

dans les locaux d'Archéologie Alsace

à Sélestat

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de Mme Catherine GREIGERT.

Sont présents : Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jean-Claude BUFFA, Monsieur Lucien MULLER, Madame MULLER-BRONN,

Représentants de l'administration : Madame Julie HUSS (CeA), Monsieur Christophe DUCHENE (Paerie CeA), Mesdames Sandrine BERNON, Héloïse KOEHLER, Séverine STOEHR, Messieurs Matthieu FUCHS, Cédric GIESSLER (AA).

Trois procurations de vote ont été données :

- De Monsieur Charles SITZENSTUHL à Madame Catherine GREIGERT
- De Monsieur Pierre BIHL à Monsieur Lucien MULLER
- De Monsieur Francis KLEITZ à Monsieur Jean-Claude BUFFA

Secrétariat de séance : Mme Carole DROUET.

N° 515 : Ressources Humaines : Approbation de la suppression d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine

La Présidente rappelle aux membres du Comité que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Sur proposition de la Présidente

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 24 mars 2023,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de *supprimer cinq* postes

La Présidente propose à l'assemblée,

La suppression d'un emploi permanent à temps complets à raison de 35 Heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2023 qui fait suite à un avancement de grade :

GRADE	TEMPS COMPLET	FILIERE
Attaché de conservation du patrimoine	1	Culturelle

Le Comité Syndical,

APPROUVE à l'unanimité la modification du tableau des effectifs : suppression d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine.

Pour extrait conforme :

La Présidente,



Certifié exécutoire au :

Catherine GREIGERT